



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Document stratégique de façade Sud-Atlantique
situation de l'existant, enjeux et vision à 2030**

Concertation préalable du public

Dossier du maître d'ouvrage – 20/12/2017

CONTENU DU DOSSIER

Introduction

1. La concertation préalable
 - 1-1 Les principes de la concertation préalable
 - 1-2 Les modalités pratiques de la concertation préalable du public

2. Le cadre juridique et politique du document stratégique de façade
 - 2-1 Le cadre national et communautaire
 - 2-2 L'échelle de la façade

3. Les éléments de la façade Sud Atlantique
 - 3-1 Portrait et principaux enjeux de la façade
 - 3-2 La vision proposée pour la façade Sud Atlantique à l'horizon 2030
 - 3-3 Cartes de synthèses

INTRODUCTION

Avec ses espaces maritimes et littoraux la France possède un patrimoine naturel remarquable et un potentiel de développement socio-économique important. La mer et le littoral font déjà l'objet de nombreux usages, ils sont aussi soumis à de nombreuses pressions du fait du changement, climatique, des pollutions terrestres ou de l'impact des activités. Afin de garantir le bon état écologique et une meilleure valorisation économique et sociale de la mer et du littoral, une stratégie nationale a été adoptée en février 2017.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral fixe pour objectifs de long terme :

- la nécessaire transition écologique,
- la volonté de développer une économie bleue durable,
- l'objectif de bon état écologique du milieu
- et l'ambition d'une France qui a de l'influence en tant que nation maritime.

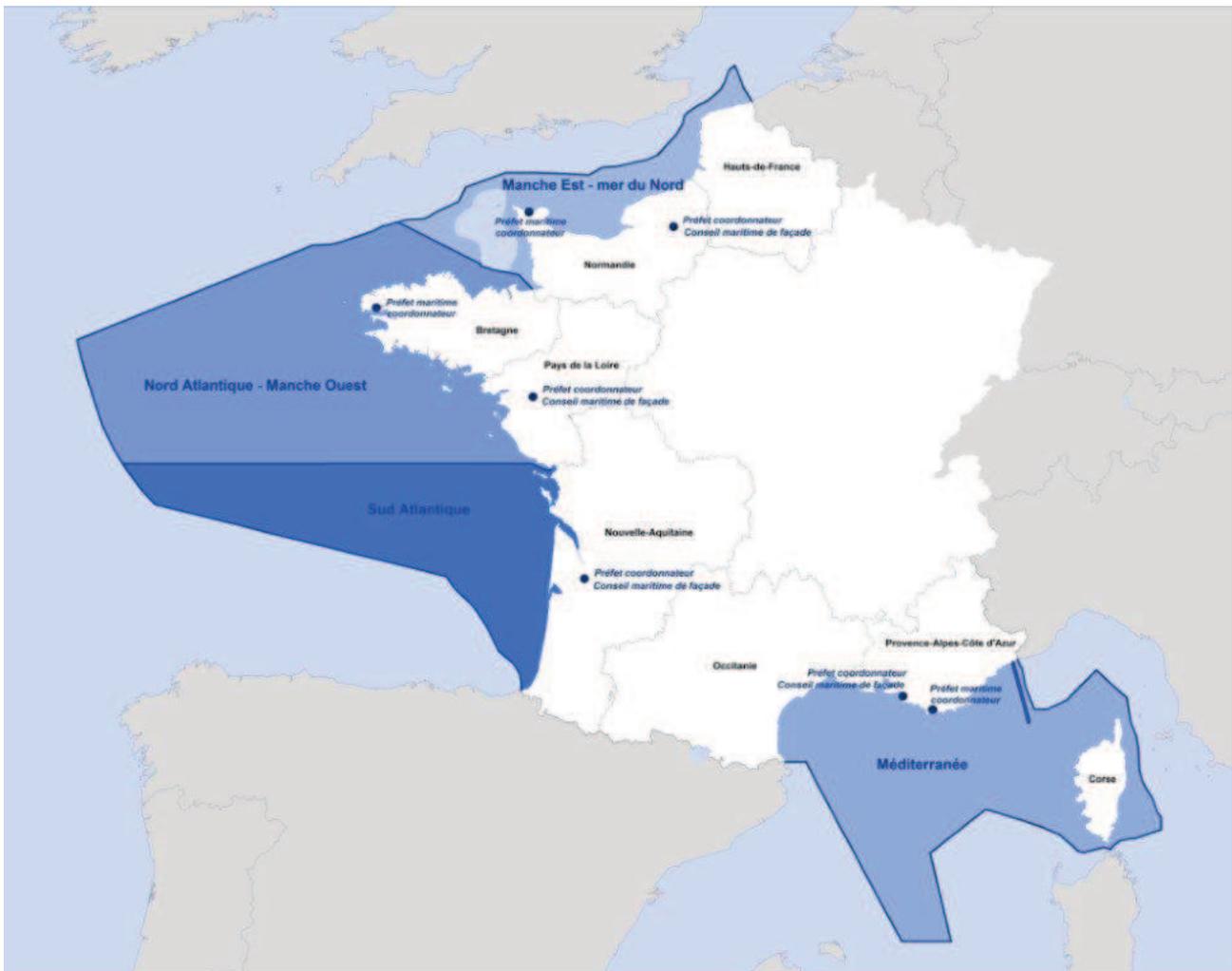
Elle donne un cadre d'action au travers de 4 orientations stratégiques :

- s'appuyer sur la connaissance et l'innovation,
- développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients,
- soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins,
- promouvoir une vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales et porter les enjeux nationaux.

Pour chacune des façades maritimes en métropole et pour chacun des bassins maritimes ultramarins, un document de planification – le document stratégique de façade ou de bassin maritime ultramarin - doit préciser les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale en tenant compte des spécificités locales. Il comportera une planification spatiale sous la forme d'une carte des vocations des espaces maritimes. En métropole, le document stratégique de façade est élaboré par l'État en concertation avec les acteurs maritimes et littoraux réunis au sein du conseil maritime de façade. Il fait l'objet d'une concertation préalable avec le public.

La mise en place des documents stratégiques de façade s'inscrit au niveau européen dans deux initiatives communes qui font l'objet des directives cadres « stratégie pour le milieu marin » et « planification des espaces maritimes ».

La concertation avec le public concerne la vision d'avenir proposée pour la façade maritime Sud Atlantique. Elle est préalable à la définition de la stratégie de façade maritime. Elle a lieu pendant deux mois à partir de fin janvier 2018. Le projet de stratégie de façade maritime sera proposé mi-2018 et soumis à la consultation du public, avant d'être approuvé début 2019.



Chapitre 1 : La concertation préalable

1-1 Les principes de la concertation préalable

La concertation préalable est un outil de **démocratie participative** permettant d'associer le public à l'élaboration d'un projet territorial susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement et présentant de forts enjeux socio-économiques. Elle a pour but de faire émerger une prise de parole citoyenne et de favoriser l'intelligence collective. L'implication de tous dans ces projets de territoire améliore la qualité des décisions grâce à l'apport des savoirs et des valeurs des parties prenantes.

Compte tenu de l'importance du document stratégique de façade, la concertation préalable est encadrée par la **Commission nationale du débat public**, autorité administrative indépendante, dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision.

Dans sa décision n°2017/ 53/DSF/1 du 4 octobre 2017, la Commission nationale du débat public, a décidé qu'il était important que le public puisse s'exprimer sur la vision d'avenir proposée par les acteurs institutionnels pour chaque façade à l'horizon 2030 et puisse formuler des propositions en matières d'objectifs, considérant que l'élaboration des documents stratégiques de façade :

- doit s'inscrire dans un cadre législatif et réglementaire précis : déclinaison opérationnelle de la stratégie nationale pour la mer et le littoral et mise en œuvre des deux directives cadres européennes sur la «stratégie pour le milieu marin» et sur la «planification des espaces maritimes» ;
- s'appuie sur un processus de participation des parties prenantes dans le cadre des conseils maritimes de façade.

Le **Conseil maritime de façade** a pour missions d'émettre des recommandations à l'État sur l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer, d'identifier les secteurs naturels à protéger et les secteurs propices au développement des activités économiques. Le Conseil maritime de façade est étroitement associé à l'élaboration du document stratégique de façade.

Il réunit quatre-vingt acteurs en cinq collèges représentant l'État (ses services et ses établissements publics), les collectivités territoriales, les professionnels du littoral et de la mer, les salariés d'entreprises et les associations d'usagers de la mer et du littoral et de protection de l'environnement. Y siègent également des personnalités qualifiées, de la société civile et du monde scientifique.

Le conseil maritime de façade est avant tout un lieu d'échange entre les différents acteurs de la mer, du littoral et de la terre, dans le but de trouver un véritable équilibre en faveur du développement durable.

L'étape de la concertation préalable constitue un moment clef dans l'élaboration du document stratégique de façade, en permettant au public de participer activement à la construction des objectifs stratégiques.

Sur la base des enjeux identifiés avec les membres du Conseil maritime de façade, l'État propose et met en débat une vision pour l'avenir de la façade maritime Sud Atlantique à l'horizon de 2030. L'intention est de parvenir, à l'issue de la concertation, à une vision partagée, dont découlera ensuite la définition précise des objectifs stratégiques. Un ensemble de ressources documentaires est également mis à la disposition du public.

1-2 Les modalités pratiques de la concertation préalable du public

- **Qui conduit la concertation ?**

La concertation préalable est menée par l'État (ministre chargé de la mer), Maître d'Ouvrage de l'élaboration des documents stratégiques de façade maritime et représenté par les Préfets Coordonnateurs à l'échelle de chacune des quatre façades maritimes (carte ci-dessus). Pour la façade Sud Atlantique, les préfets coordonnateurs sont le préfet maritime de Sud Atlantique et le préfet de Nouvelle-Aquitaine.

Les garants, désignés par la Commission nationale de débat public (deux par façade) ont pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation préalable, dans le respect des règles, en portant un regard critique sur la transparence et la clarté de l'information, l'expression de tous, l'écoute mutuelle et l'argumentation de chaque intervention ou prise de position. Ils sont chargés de veiller à ce que la concertation permette au public d'être informé et de présenter ses observations et propositions. Ils facilitent le dialogue entre tous les acteurs de la concertation, sans émettre d'avis sur le fond du projet. Ils sont neutres et indépendants des parties. Ils remettent un bilan de la concertation qui sera rendu public.

Les garants pour la façade Sud Atlantique sont :

- Madame Sylvie HAUDEGBOURG
- Monsieur Sébastien CHERRUAU

- **Comment la concertation est-elle organisée ?**

La concertation préalable s'échelonne sur deux mois à compter de fin janvier 2018. Elle s'articule autour de deux modalités :

La mise en place d'une plateforme participative sur Internet permettant au public de s'informer sur les enjeux, de déposer ses commentaires sur la vision d'avenir proposée, de les partager et d'échanger avec les autres contributeurs.

L'ensemble des ressources utiles à la compréhension du sujet (à l'échelle de la façade maritime) sont mis à la disposition du public à partir de la plateforme :

1. Dossier du Maître d'Ouvrage, intégrant le projet de vision à l'horizon 2030 proposé par l'Etat pour la façade maritime
2. Diagnostic de l'existant sur les sujets maritimes, intégrant un atlas cartographique
3. Détermination des enjeux écologiques
4. Présentation des enjeux de développement durable identifiés

L'organisation d'ateliers citoyens pour approfondir certaines thématiques, qui seront choisies par les participants lors de ces ateliers. La participation est limitée à 50 personnes par atelier pour permettre d'approfondir la réflexion.

**Le public peut s'inscrire à titre individuel dans un atelier
à partir de la plateforme participative**

ou en écrivant à : Délégation à la mer et au littoral, 244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places, le choix des participants sera effectué par tirage au sort parmi l'ensemble des inscrits, en introduisant des règles de parité entre femmes et hommes et de répartition égale entre les classes d'âge. Il est précisé que les personnes déjà impliquées dans la concertation institutionnelle, organisée dans le cadre des Conseils maritimes de façade, ne peuvent pas participer aux ateliers citoyens. La clôture des inscriptions pour chaque atelier sera effective une semaine avant le début de l'atelier.

Les ateliers auront lieu :

- à La Rochelle le 10/03
- à Bordeaux le (à définir)
- à Biarritz le 03/03
- à Capbreton le 27/02

Une campagne de communication dans les médias (presse nationale et régionale, Internet et réseaux sociaux) fait la promotion de la concertation et débute 15 jours avant son ouverture.

Les contributions du public font l'objet d'une synthèse établie par le maître d'ouvrage dont il assure une diffusion et une prise en compte dans le cadre de la concertation institutionnelle lors de l'élaboration des objectifs stratégiques.

Le bilan de la concertation est établi par les garants de la Commission nationale de débat public dans le mois qui suit la fin de la concertation. Ce bilan est publié sur la plateforme participative de la concertation ainsi que sur le site internet de la Commission.

Au deuxième semestre 2018, lorsque le projet de stratégie de façade maritime de Sud Atlantique sera soumis à la consultation finale, il sera accompagné d'un rapport présentant la façon dont les contributions du public ont été prises en compte.

Chapitre 2 : Le cadre juridique et politique du document stratégique de façade

2-1 Le cadre national et communautaire

La France est au premier rang des nations pour la richesse de ses écosystèmes marins. L'excellence de sa recherche océanographique est reconnue à travers le monde, certaines filières industrielles comme la construction navale, le transport de marchandises et le nautisme sont en pointe, son pavillon est reconnu pour la qualité, la technicité et le sérieux de ses navires et de ses équipages, sa marine nationale est présente sur toutes les mers, des mutations ou des impulsions sont lancées pour des secteurs historiques ou émergents. Enfin, sa compétence en matière de gestion d'espaces naturels marins protégés est largement reconnue dans le monde.

La France s'est engagée depuis 2007, à la suite du Grenelle de l'environnement puis du Grenelle de la mer, dans une politique maritime visant la gestion intégrée de la mer et du littoral. Elle vise à la fois un développement durable des activités maritimes et littorales et la préservation du milieu marin, ainsi qu'une meilleure articulation entre la terre et la mer. Le code de l'Environnement donne le cadre législatif de la mise en œuvre de cette politique dans ses articles L219-1 à L219-18. Il institue notamment une stratégie nationale pour la mer et le littoral et sa déclinaison en documents stratégiques de façade et de bassin maritime.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral a la responsabilité de donner un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral. Elle s'articule notamment avec la Stratégie nationale pour la transition écologique vers le développement durable, la Stratégie nationale de recherche et la Stratégie nationale pour la biodiversité, auxquelles elle contribue et dont elle est la référence pour ce qui concerne la mer et le littoral.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (adoptée par le décret du 26 février 2017) fixe quatre **objectifs de long terme**, complémentaires et indissociables :

- la transition écologique pour la mer et le littoral ;
- le développement de l'économie bleue durable ;
- le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ;
- le rayonnement de la France comme nation maritime.

Au niveau européen, considérant que les mers et les océans sont des moteurs de l'économie européenne à travers un fort potentiel en matière d'innovation et de croissance, les pays membres de l'Union européenne ont convenu de promouvoir une **politique maritime intégrée**. Elle vise à aborder les questions maritimes de manière plus cohérente et à renforcer la coordination entre les différents domaines d'activité. L'objectif est de favoriser la « croissance bleue », c'est-à-dire une croissance durable, dans les secteurs marin et maritime dans leur ensemble. Elle s'inscrit dans la stratégie Europe 2020 pour une **croissance intelligente** (fondée sur la connaissance et l'innovation), **durable** (plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive) et **inclusive** (à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale).

La politique maritime intégrée européenne incite les autorités à tous niveaux (international, national, régional et local) à échanger des données et à coopérer plutôt que de travailler isolément sur les différents aspects du même problème et instaure une coopération étroite entre les décideurs politiques dans les différents secteurs et à tous les niveaux de décision. Elle repose notamment sur deux directives-cadre :

- **La directive cadre « stratégie pour le milieu marin »** (directive 2008/56 du 17 juin 2008) qui vise d'ici à 2020, une restauration du bon état écologique des milieux marins. Ainsi, les États membres doivent élaborer des plans d'action pour le milieu marin devant être révisés tous les six ans.
- **La directive cadre « planification des espaces maritimes »** (directive 2014/89 du 23 juillet 2014) qui établit un cadre pour la planification maritime et demande aux États membres d'assurer une coordination des différentes activités en mer. Ainsi, doivent-ils élaborer d'ici à 2021, des plans qui identifient la répartition spatiale et temporelle des activités et usages pertinents, existants et futurs dans leurs eaux marines.

Les documents stratégiques de façade sont le cadre d'application de ces deux directives. Ils comprennent, à ce titre, les éléments de planification des espaces maritimes et le plan d'action pour le milieu marin.

2-2 L'échelle de la façade

Le **document stratégique de façade** précise et complète les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à la façade. Il comprend des propositions de développement d'activités et de régulation voire de réduction des pressions exercées par l'homme sur les milieux marins et littoraux. Pour la première fois, un ensemble de cartes synthétisera pour le grand public, les enjeux et précisera notamment les secteurs à privilégier pour l'implantation des activités et pour la préservation de l'environnement marin et littoral. L'ensemble vise à coordonner les activités et à prévenir les conflits liés à la diversification et à la densification des usages de la mer et du littoral.

Compte tenu des **interactions entre la terre et la mer**, tout ne se règle pas en mer. Bassins versants et espaces terrestres ont une influence sur les espaces maritimes et littoraux au travers des questions de la qualité des eaux, de l'occupation des sols, des grands aménagements urbains, touristiques et agricoles, des projets d'activités en mer, etc. Les documents stratégiques de façade ont vocation à donner des orientations pour tout ce qui a une incidence sur la mer et le littoral dans les régions côtières. Un des enjeux est leur articulation avec des planifications terrestres, les plus importantes étant les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), les schémas régionaux de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU).

Le document stratégique de façade fait l'objet d'une **obligation de prise en compte** pour tout projet, plan ou programme qui a une influence sur la mer. Pour ceux qui seraient situés en mer, cette obligation devient une exigence de **compatibilité**.

D'un point de vue formel, le code de l'environnement prévoit (articles R219-1-7 à R219-1-14) que le document stratégique de façade comporte quatre parties :

- la situation de l'existant, les enjeux et un projet de vision pour l'avenir de la façade souhaité en 2030 ; (partie 1)
- la définition des objectifs stratégiques du point de vue économique, social et environnemental et des indicateurs associés ; ils sont accompagnés d'une carte des vocations qui définit, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés ; (partie 2)
- les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique ; (partie 3)
- le plan d'action. (partie 4)

Les parties 1 et 2 du document stratégique de façade constituent la « **stratégie de façade maritime** », objet de la présente concertation préalable avec le public, et doivent être élaborées en 2018. Les parties 3 et 4 seront élaborées dans un deuxième temps, en 2020 et 2021.

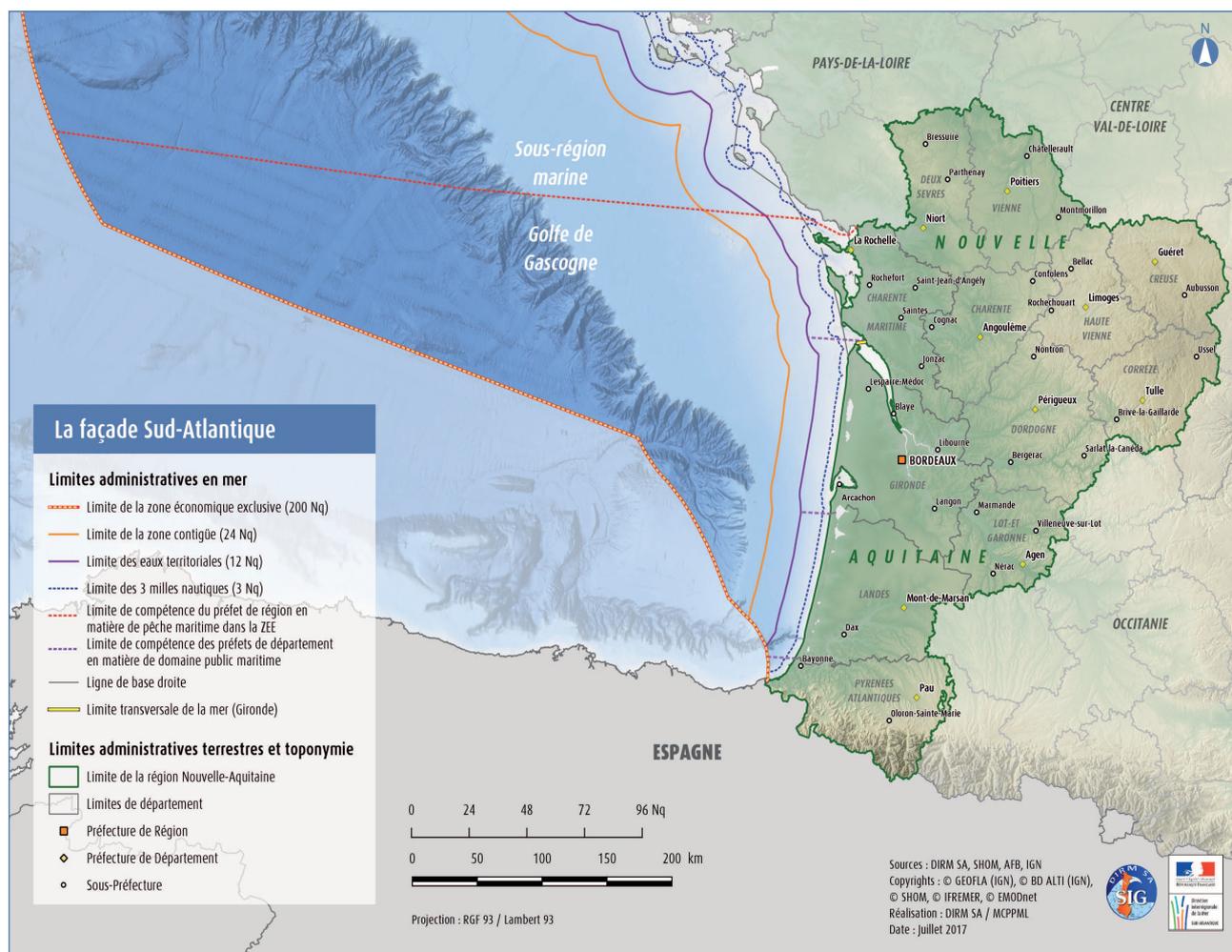
Les objectifs stratégiques doivent permettre de progresser vers la vision partagée à horizon 2030 et être fixés prioritairement pour les thèmes et enjeux considérés comme les plus importants pour la façade maritime. Ils peuvent être environnementaux, sociaux et économiques, leur formulation doit intégrer la nécessaire association d'indicateurs de suivi : les objectifs stratégiques doivent être qualifiables, quantifiables et réalisables.

A partir d'une vision partagée à l'horizon 2030, la dynamique impulsée par le document stratégique de façade doit permettre à chacun de jouir aujourd'hui des bienfaits de la mer et aux générations futures d'en tirer un égal avantage.

Chapitre 3 : les éléments de la façade sud-atlantique

3.1 Portrait et principaux enjeux de la façade

723 kilomètres de linéaire côtier bordent la façade Sud-Atlantique du nord au sud, de la Sèvre niortaise jusqu'à la frontière franco-espagnole. Elle comprend les 4 départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine soit respectivement du nord au sud la Charente-Maritime, la Gironde, les Landes et les Pyrénées Atlantiques et compte 140 communes littorales.



La façade Sud-Atlantique se caractérise par des milieux naturels variés, plages sableuses exposées à la houle en Gironde et dans les landes contrastant avec la mer des Pertuis protégée par les îles, l'enclave lagunaire du bassin d'Arcachon et les côtes rocheuses du Pays Basque. Ce patrimoine est un élément essentiel de l'attractivité de la façade Sud-Atlantique et aussi l'élément structurant de la diversité des dynamiques environnementales et économiques.

● Les milieux remarquables



Récifs d'hermelles

La façade Sud-Atlantique comporte une richesse d'habitats marins et littoraux. Le Golfe de Gascogne est particulièrement représentatif des habitats sédimentaires qui occupent plus de 95 % des habitats marins.

On distingue les côtes girondine, landaise et le plateau continental sous influence océanique et les zones plus abritées (pertuis, baies et estuaires), milieux plus ou moins envasés, où se développe une **diversité d'habitats propice au développement de la vie aquatique** :



Zostère marine

les **plus grands herbiers français de zostères** (le bassin d'Arcachon abrite 48 % des herbiers de zostère naine de France, plus de 1300 ha dans la mer des Pertuis), des **récifs d'hermelles**, les **Prés-salés** (3300 ha au sein de la mer des Pertuis et Panache de la Gironde) et d'autres habitats de surfaces plus limitées : bancs de maërl, huîtres plates. La côte Basque, par ses falaises plongeant dans l'océan contraste également avec le littoral sableux des landes et de la Gironde. On y retrouve de nombreux récifs et l'imposant **gouf de Capbreton**, dont la particularité est sa proximité avec la côte. En effet, seul 30 canyons côtiers sont répertoriés dans le monde.

Ces habitats côtiers sont enrichis par les panaches fluviaux, dont celui du **plus grand estuaire d'Europe qu'est la Gironde**. Ces zones d'interface terre-mer constituent des **secteurs de nourriceries et de frayères** privilégiés pour les espèces halieutiques.

Plus au large, on retrouve plusieurs particularités géomorphologies :

- Le plateau de Rochebonne, pics rocheux au sein du plateau continental présentant une diversité exceptionnelle d'habitats ;
- Au large, des structures de roches carbonatées formées par des émissions de méthane froid (unique en France) ;
- À la rupture du plateau continental (talus), les canyons de la façade Sud-Atlantique, hot spot de biodiversité, sont particulièrement riche en gorgones, crinoïdes, éponges et huîtres.

Ainsi, la diversité et la richesse de ces milieux est propice au développement de zones fonctionnelles pour les espèces marines.



Eponge de mer - Rochebonne

Esturgeon européen

La façade Sud-Atlantique possède une responsabilité européenne pour la conservation des six espèces de poissons migrateurs vivant alternativement en eaux douces et en eaux salées : le saumon, la lamproie, la grand alose et l'alose feinte, l'esturgeon européen, la truite de mer et l'anguille. Les effectifs y sont très significatifs. Plus particulièrement, **la mer des Pertuis et l'Estuaire de la Gironde accueillent les derniers effectifs d'esturgeon européen** (100% des effectifs naturels).



La façade Sud-Atlantique joue également un **rôle majeur pour le maintien des populations d'oiseaux marins** tout au long de l'année. Cinq sites d'hivernage, au sein de la mer des Pertuis et du bassin d'Arcachon, sont répertoriés comme présentant des effectifs importants au niveau international. À titre d'exemple, 25 % de la population mondiale des bernaches à ventre sombre hiverne sur le Bassin d'Arcachon.

Colonie de sternes caugek



En période de nidification, le banc d'Arguin accueille **la plus grosse colonie de sterne caugek de France** (plus de 20 % des effectifs) et la mer des Pertuis accueille 10 % de la population nationale des avocettes élégante. Au large, des **espèces remarquables comme le puffin des Baléares** (menacé au niveau mondial) **sont présentes en hiver** sur tout le golfe de Gascogne et plus spécifiquement au niveau de la zone de concentration du gouf de Capbreton.

Concernant les mammifères marins, le Sud du golfe de

Gascogne constitue une **zone majeure pour les grands cétacés** (baleines à bec, rorqual commun, globicéphale noir, cachalot), les concentrations d'espèces observées sont parmi les plus fortes d'Europe. Quant aux petits déphnités, ils sont présents en abondance sur l'ensemble du plateau.

Enfin, plusieurs espèces d'élasmobranches (raies et requins) présentant des statuts de conservation très défavorables au niveau mondial, sont présentes au sein de la mer des Pertuis, du bassin d'Arcachon et du plateau de Rochebonne.

● **Les activités humaines et l'économie maritime**

La façade Sud Atlantique est marquée par la présence de nombreuses activités humaines telles que la pêche, l'aquaculture, les industries navales et nautiques, le tourisme, etc. Ces dernières, conjuguées à une augmentation de la pression démographique génèrent de fortes pressions sur le milieu marin et côtier. Une gestion durable des ressources apparaît donc comme nécessaire pour assurer la viabilité de ces territoires. L'attractivité des métiers de la mer est un élément indispensable au développement de l'économie bleue.

• **La pêche**

Parmi les différentes activités, la pêche maritime professionnelle participe activement au dynamisme économique et social du littoral Sud-Atlantique. Elle est caractérisée par une importante activité de pêche artisanale côtière ainsi qu'une pêche au large plus spécifique au quartier maritime de Bayonne. **Assurer le maintien et le développement économique durable d'une pêche**

REPÈRES

QUELQUES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE MARITIME EN NOUVELLE-AQUITAINE

- **49 000** emplois dans l'économie maritime, dont 60 % dans le tourisme
- **4 592** marins professionnels français en activité
- **296** millions d'euros de chiffre d'affaires pour la production conchylicole
- **85** millions d'euros de chiffre d'affaires réalisés par les halles à marée
- **800** millions d'euros de chiffre d'affaire pour la filière nautique
- **21,3** millions de tonnes de marchandises traités dans les ports de la région



préservant la ressource halieutique constitue un enjeu majeur. Il importe également de **veiller à l'intégration de la gestion environnementale à l'échelle de la filière**, notamment par l'adaptation de la flotte de pêche (réduction de la consommation énergétique, amélioration de la sélectivité des engins...), le développement du recyclage ainsi que la valorisation des produits de la pêche sur des circuits courts.

- **La conchyliculture**

L'activité conchylicole est très développée (53 098 tonnes en 2012) avec notamment d'importantes zones ostréicoles sur la côte de la Charente-Maritime et sur le bassin d'Arcachon. L'aquaculture dépend de la qualité des eaux pouvant être impactée par les pollutions anthropiques terrestres et le changement climatique. Il est donc nécessaire de **veiller à la reconquête ou au maintien d'un bon état des masses d'eau (en quantité et en qualité).**

- **Les ports de la façade**

La façade Sud-Atlantique comporte deux grands ports maritimes constituant une porte d'entrée pour les grands flux internationaux : Bordeaux et La Rochelle. La façade comprend également deux pôles portuaires décentralisés : le port de Bayonne et l'ensemble portuaire de Rochefort Tonnay-Charente. Les activités portuaires génèrent de nombreux emplois directs et indirects représentant une grande diversité de métiers de services aux navires ou aux marchandises, et industriels. **Le développement de leur hinterland (« rayon d'action à terre ») reste toutefois tributaire des autres infrastructures de transport à terre.** Les ports de la façade constitueront d'autres part des outils indispensables au développement des énergies marines renouvelables.

- **Les énergies marines renouvelables (EMR)**

Les potentiels en énergies éolienne, hydrolienne estuarienne et fluviale et de la houle sont bien présents sur le littoral Sud-Atlantique. L'engagement prochain des études environnementales et du débat public sur le projet de parc éolien au large d'Oléron ou l'ouverture récente du site expérimental bordelais pour l'essai d'hydroliennes SEENEHO témoignent de ce potentiel. **La conciliation de leur développement avec les activités en mer (existantes et futures) constitue un enjeu pour la façade.**



- **Les industries navales et nautiques**

Les industries navales et nautiques sont très diversifiées et se concentrent principalement sur deux zones : le littoral Charentais et notamment La Rochelle d'une part, et le bassin d'Arcachon et la région de Bordeaux d'autre part. Elles sont présentes sur les secteurs de la construction et de la réparation des navires civils (pêche, commerce, transport de passagers), des navires militaires mais également des bateaux de plaisance. Concernant l'industrie liée aux sports de glisse, la côte basco-landaise constitue un site majeur européen caractérisée par une grande diversité d'activités, génératrices d'emplois et de revenus.

Cependant, c'est un **secteur fortement exportateur (entre 30 % et 80 % suivant les activités) qui est donc très sensible à la conjoncture internationale.**

- **Le patrimoine**

La façade présente également un patrimoine culturel très diversifié (phares, stations balnéaires, villages ostréicoles, navires historiques, patrimoine sous marin, etc) et de nombreux sites classés au titre d'un intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque (ex : Ile de Ré, estuaire de la Charente, Etangs girondins et Landais, Dune du Pilat, Ile aux Oiseaux, Corniche basque...). **Ces atouts contribuent à l'attractivité touristique du littoral qui ne cesse de se développer et génère une forte pression humaine sur le littoral.**



- **Le tourisme**

Le tourisme est une ressource économique importante pour la façade Sud-Atlantique puisqu'il représente plus de la moitié des emplois de l'économie maritime de la région. Les îles et mer des Pertuis charentais, l'embouchure de la Gironde, le bassin d'Arcachon ou encore la côte basque font partie des destinations privilégiées de la façade Sud-Atlantique. Cependant les fortes pressions exercées sur le littoral nécessitent la mise en place d'une **démarche de développement durable afin de concilier préservation des espaces et ressources naturels, capacités des infrastructures et fréquentation touristique.**

- **Les risques littoraux**

Cet accroissement de populations et des activités rend la **façade plus vulnérable aux risques littoraux observés** (érosion côtière et submersion marine) comme la tempête Xynthia l'a tragiquement montré en 2010. Selon l'indicateur national de l'érosion côtière du Ministère de l'écologie, le linéaire côtier de la façade Sud-Atlantique est plus ou moins soumis à l'érosion selon les départements. Sur une période de plus de 50 ans, 75% du linéaire est en recul en Gironde, 55 % en Charente-Maritime, 45 % dans les Pyrénées-Atlantiques et seulement 15 % dans les Landes. Or, c'est sur le linéaire côtier que se **concentrent beaucoup d'enjeux humains et économiques, patrimoniaux et culturels. Plusieurs engagements tels que la mise en œuvre de stratégies nationales ou régionales de gestion du risque ont été pris afin d'assurer une meilleure connaissance des risques inhérents aux territoires littoraux ainsi que la protection de la population et des activités face aux nombreux aléas.**

- **Les activités de défense**

Les activités de défense s'inscrivent dans un contexte de menaces qui pèsent sur les mers et les littoraux. En particulier :

- **l'atteinte à la souveraineté et aux intérêts nationaux des Etats côtiers** (pillage des zones économiques exclusives, violations des réglementations visant à protéger l'environnement marin, action contre les câbles assurant les flux numériques intercontinentaux, opération dans les approches maritimes menées par un Etat ou un groupe activiste ou une organisation liée au crime organisé, blocage de l'accès à un port de commerce d'intérêt majeur) ;

- **l'intégrité des populations en mer et sur le littoral** (acte de piraterie, action terroriste à bord d'un navire à passagers, emploi de bâtiment à haute valeur polluante contre une zone littorale habitée ou un parc national marin, déminage en mer ou sur l'estran).

Pour faire face à ces menaces, les armées ont pour mission de contrôler, du large vers le littoral, les espaces maritime et aérien bordant les approches de la métropole. Elles contribuent ainsi à la mise en œuvre de la stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes adoptée en comité interministériel de la mer du 22 octobre 2015 qui fixe des orientations afin de répondre aux menaces et activités illicites en mer.

Concernant la façade Sud-Atlantique, les activités de défense en mer sont caractérisées par des opérations et des essais menés dans des zones dédiées.

Les essais sont principalement réalisés par la délégation générale de l'armement (DGA) sur des sites **à terre et des zones en mer au large de la Gironde et des Landes**.

3.2. La vision proposée par la façade SA à l'horizon 2030

Sur la base des enjeux identifiés sur la façade, aussi bien écologiques que liés aux activités humaines, l'État propose une vision de la façade Sud-Atlantique à l'horizon 2030, « feuille de route » de l'ensemble des acteurs de la mer et du littoral. Les grandes orientations stratégiques pour les années à venir peuvent ainsi s'articuler autour de 3 grands piliers.

- **Un patrimoine littoral et marin d'exception pour les générations futures**

La nécessaire solidarité amont-aval pour la gestion de l'eau

L'eau douce, issue des fleuves des bassins versants de l'Adour-Garonne et de la Loire a un impact direct – du fait de sa qualité – sur le bon état du milieu marin de la façade maritime Sud-Atlantique. En outre, les prélèvements en amont des fleuves et rivières ont une incidence sur les volumes d'eau douce arrivant à la côte. Ils impactent directement les nurseries de poissons et les activités dépendantes du milieu que sont l'élevage des huîtres et des moules. Une eau de mer de qualité est également essentielle pour les activités balnéaires littorales.

La préservation du milieu marin fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics qui disposent depuis 2016 d'un plan d'action pour le milieu marin. L'importance des moyens, y compris financiers, à mobiliser pour sa mise en œuvre nécessite **l'application constante, dans la durée, d'une solidarité amont-aval et l'approfondissement des synergies** avec les acteurs des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, et les Agences de l'eau via leurs programmes d'interventions.



Des espaces littoraux et marins d'exception à préserver

La façade maritime Sud-Atlantique bénéficie d'un patrimoine littoral et marin naturel et culturel d'exception. La soixantaine d'aires marines protégées qui y ont été créées sous des formes juridiques diverses (réserves nationales, parcs naturels marins, sites Natura 2000...) et le nombre élevé de sites classés témoignent de cette réalité. Ce patrimoine est un élément essentiel de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine ; il est aussi le support direct ou indirect de nombreuses activités économiques telles que le tourisme, les sports nautiques et sous-marins, la pêche maritime, l'aquaculture...

L'augmentation de la pression sur ces espaces rend impérative la mise en œuvre des plans de gestion et des documents d'objectifs par les organes de gouvernance propre à chacune de ces aires marines. Outre leur effet attendu sur l'environnement marin, la gestion raisonnée des milieux au plus près des territoires est un puissant facilitateur de la réduction des conflits d'usage.

Développer la résilience des territoires face aux risques littoraux

La prévention des risques littoraux est indispensable à la sécurité de nos concitoyens et au développement des activités qui bordent le littoral. Au Nord de la façade, en Charente-Maritime, la côte est fortement exposée au risque de submersion marine, de nombreux outils ont été déployés pour y faire face. Plus au Sud, la forte érosion de la côte sableuse aquitaine a conduit à une mobilisation conjointe de l'État et des collectivités. Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine s'est positionné en pointe sur la question de la gestion des risques littoraux et la résilience des territoires côtiers et doit poursuivre en ce sens, face à l'accentuation des risques liée au changement climatique.

- **Une économie bleue respectueuse des équilibres écologiques**

Des atouts à conforter, des potentialités à explorer

La façade maritime Sud-Atlantique est riche des nombreuses activités maritimes et littorales qui s'y déploient, génératrices d'emplois. Leur inscription résolue dans le processus de la transition écologique et énergétique, notamment pour le renouvellement des navires de pêche, est un facteur favorable à la consolidation de son tissu socio-économique et au dynamisme de sa démographie et de l'emploi.



Les potentialités des énergies marines renouvelables y sont avérées. Leur réalisation doit ainsi contribuer aux objectifs nationaux de la transition énergétique au travers de projets tels que le projet d'éolien en mer au large d'Oléron, la ligne de transfert d'énergie France-Espagne, le houlomoteur, et l'hydrolien estuarien. Les filières motrices de la construction navale, du transport maritime, du nautisme et du tourisme balnéaire ainsi que celles des productions primaires, emblématiques de la Nouvelle-Aquitaine – ostréiculture et pêche – représentent de réelles opportunités en termes d'emploi. L'État en région souhaite évidemment les conforter et les encourager.

L'ambition de la Région Nouvelle-Aquitaine «de faire de l'océan notre avenir» s'inscrit parfaitement dans la stratégie de façade maritime visant à promouvoir l'économie bleue ; elle trouvera sa déclinaison opérationnelle notamment dans les différents schémas de planification territoriale. En tout état de cause, le développement potentiel de l'ensemble des activités maritimes tiendra compte de la zone de défense de la Direction Générale de l'Armement au niveau de la façade Sud-Atlantique.



Les grands ports maritimes de La Rochelle et de Bordeaux, les ports de commerce de Rochefort – Tonnay-Charente et de Bayonne et les 7 principaux ports de pêche de la région Nouvelle-Aquitaine constituent l'armature logistique principale du développement de l'économie bleue. Ils sont les supports des projets structurants et de l'innovation et vecteurs de densification industrielle. La vision de l'État en région pour 2030 repose sur une recherche accrue de synergie entre les ports de l'Atlantique et sur l'amélioration des connexions à leur hinterland – en particulier par la voie ferrée – au travers d'une approche intégrée dans la gestion des flux et des projets.

Un développement des activités respectueux des équilibres environnementaux

L'économie bleue en Nouvelle-Aquitaine doit résolument s'inscrire dans la durabilité. Le milieu marin et le littoral sont le lieu d'enjeux contradictoires et de pressions multiples. L'accentuation des risques, la pression démographique sur la frange littorale, l'impératif de l'emploi et du développement économique, les effets du changement climatique pèsent sur les ressources naturelles. Le déploiement de l'économie bleue doit tenir compte des capacités d'accueil de nos territoires et adopter une sobriété énergétique et un usage raisonné des ressources.

- **L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation**



Le maillage territorial des structures universitaires et scientifiques à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine constitue un atout majeur pour le développement de la connaissance sur les milieux marins et les nouvelles technologies. Ces différents organismes (unités mixte de recherche du CNRS et des Universités de Bordeaux et La Rochelle, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'IFREMER, l'IRSTEA, l'INRA...) mènent des programmes de recherche variés et interdisciplinaires dans un objectif de travail collaboratif intégrant les grands enjeux du territoire littoral.

La mer reste néanmoins un vaste territoire à explorer ; la connaissance des milieux marins et de leur fonctionnement demeure incomplète. La compréhension du fonctionnement des écosystèmes remarquables, de l'hydrodynamique, des dynamiques sédimentaires et l'appréhension des impacts cumulés des pressions s'appliquant aux milieux apparaissent comme des éléments essentiels à la prise en compte du lien terre-mer et à l'évaluation des incidences de l'activité humaine sur les milieux marins.

L'émergence de synergies entre les acteurs scientifiques et la société civile (professionnels de la mer, associations, clubs sportifs...) pour le partage et le développement de la connaissance est un atout à valoriser. Les liens entre la communauté scientifique et le monde industriel doivent se renforcer. Les innovations dans le domaine maritime permettront l'accompagnement des filières traditionnelles pour des activités respectueuses de leur environnement (adaptation et renouvellement des navires, déconstruction, recyclage, transition numérique). Les centres techniques régionaux accompagnent déjà en Nouvelle-Aquitaine les filières de la conchyliculture et de la pêche pour conforter leur activité et leur fournir des outils de développement et d'adaptation. La façade Sud-Atlantique doit par ailleurs continuer à affirmer sa place de leader en recherche et développement pour la filière nautique et la glisse.

L'installation de nouvelles filières liées notamment aux biotechnologies ou aux énergies marines renouvelables (éolien, hydrolien ou houlomoteur) est un enjeu majeur pour la façade maritime. Ces nouveaux secteurs sont autant d'opportunités de mise en place de formations adaptées pour accompagner le développement de l'emploi local.

Pour en savoir plus :

Document stratégique de la façade Sud-Atlantique – Diagnostic de l'existant

La mer en questions, plaquette éditée par le ministère de la transition écologique et solidaire

3-3 Cartes de synthèses

● Vers une carte des territoires de la façade

A partir des activités socio-économiques et des secteurs écologiques, une carte des territoires de la façade Sud-Atlantique a été élaborée (page suivante). Douze territoires ont ainsi été identifiés. Ces derniers sont définis, non pas par des limites administratives ou géographiques strictes mais comme des zones homogènes d'enjeux en présence. Cette carte vise à représenter des territoires tels qu'ils sont vécus à l'heure actuelle au niveau de la façade Sud-Atlantique.

Identification des territoires maritimes et littoraux de la façade Sud-Atlantique

-  Départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine
-  SCoTs littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine
-  Proposition de territoires maritimes et littoraux :

1. Mer des Pertuis - estuaires charentais

Fonctions écosystémiques, tourisme balnéaire et culturel, bassin conchylicole, pêche côtière, vocations portuaires et industrielles marquées sous influence majeure de la Rochelle

2. Embouchure et panache de la Gironde

Tourisme balnéaire et activités nautiques, pêche côtière et estuarienne, axe de trafic maritime, granulats

3. Estuaire de la Gironde

Fonctions écosystémiques, pêche estuarienne, axe de trafic maritime, tourisme fluvial

4. Confluence de la Garonne et de la Dordogne, de Bordeaux au Bec d'Ambès

Sous influence majeure de Bordeaux : enjeux portuaires et industriels marqués, croisières, tourisme fluvial et culturel

5. Côte océane girondine, grands lacs médocains

Pêche côtière, tourisme balnéaire et activités nautiques

6. Bassin d'Arcachon et son ouvert

Fonctions écosystémiques, bassin conchylicole, petite pêche, pêche à pied et pêche récréative, tourisme balnéaire plaisance et activités nautiques marquées

7. Côte océane landaise, grands lacs landais

Pêche côtière, tourisme balnéaire et activités nautiques

8. Littoral sud-landais, Estuaire de l'Adour et Gouf de Capbreton

Pêche estuarienne et côtière, tourisme balnéaire et activités nautiques, enjeux portuaires et industriels

9. Côte rocheuse basque

Plaisance, tourisme balnéaire et activités nautiques, pêche côtière

10. Le large : le plateau continental

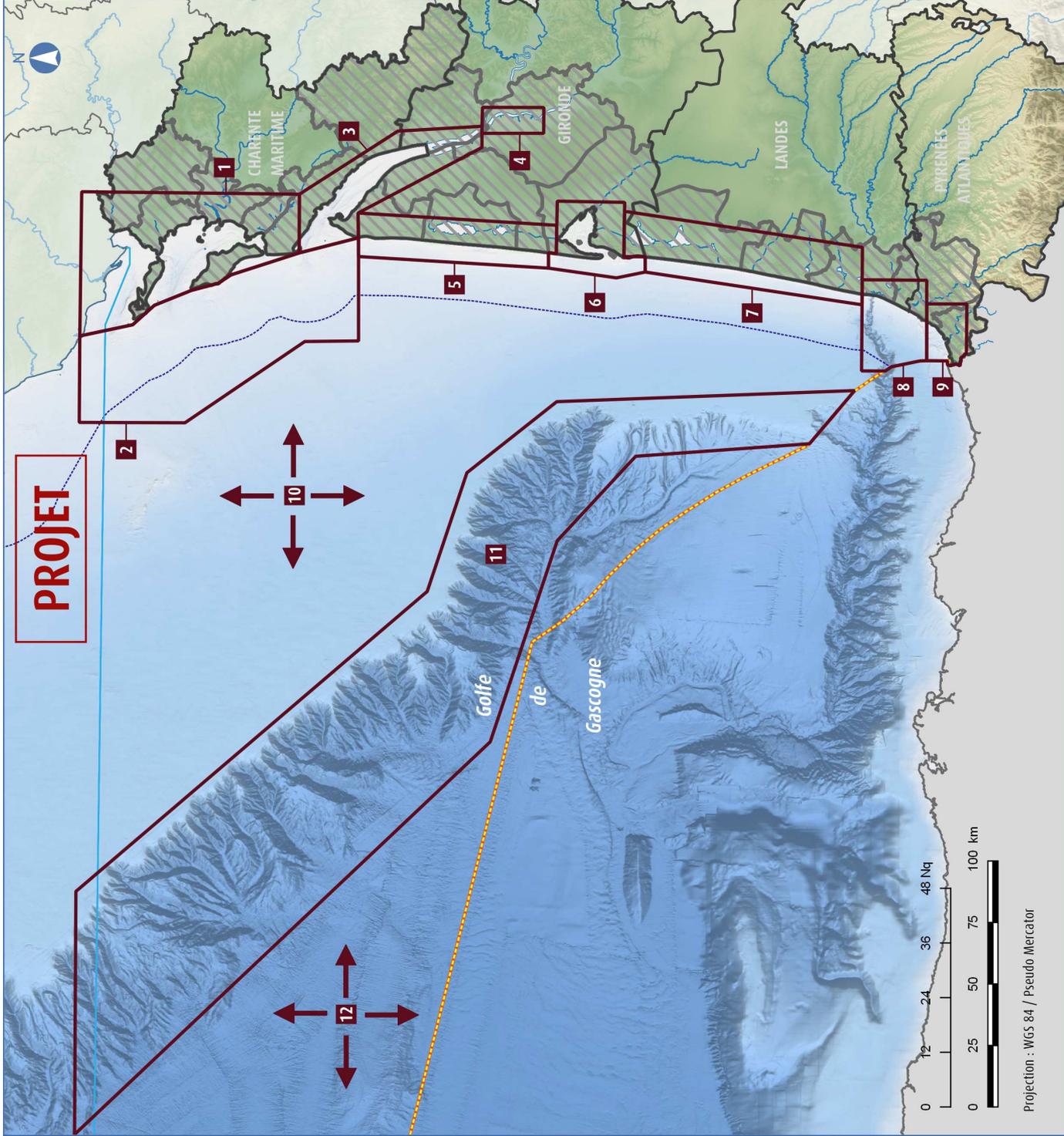
Pêche côtière, navigation, zones de défense

11. Le large : le talus

Pêche au large, navigation, zones de défense

12. Le large : la plaine abyssale

Navigation, zones de défense

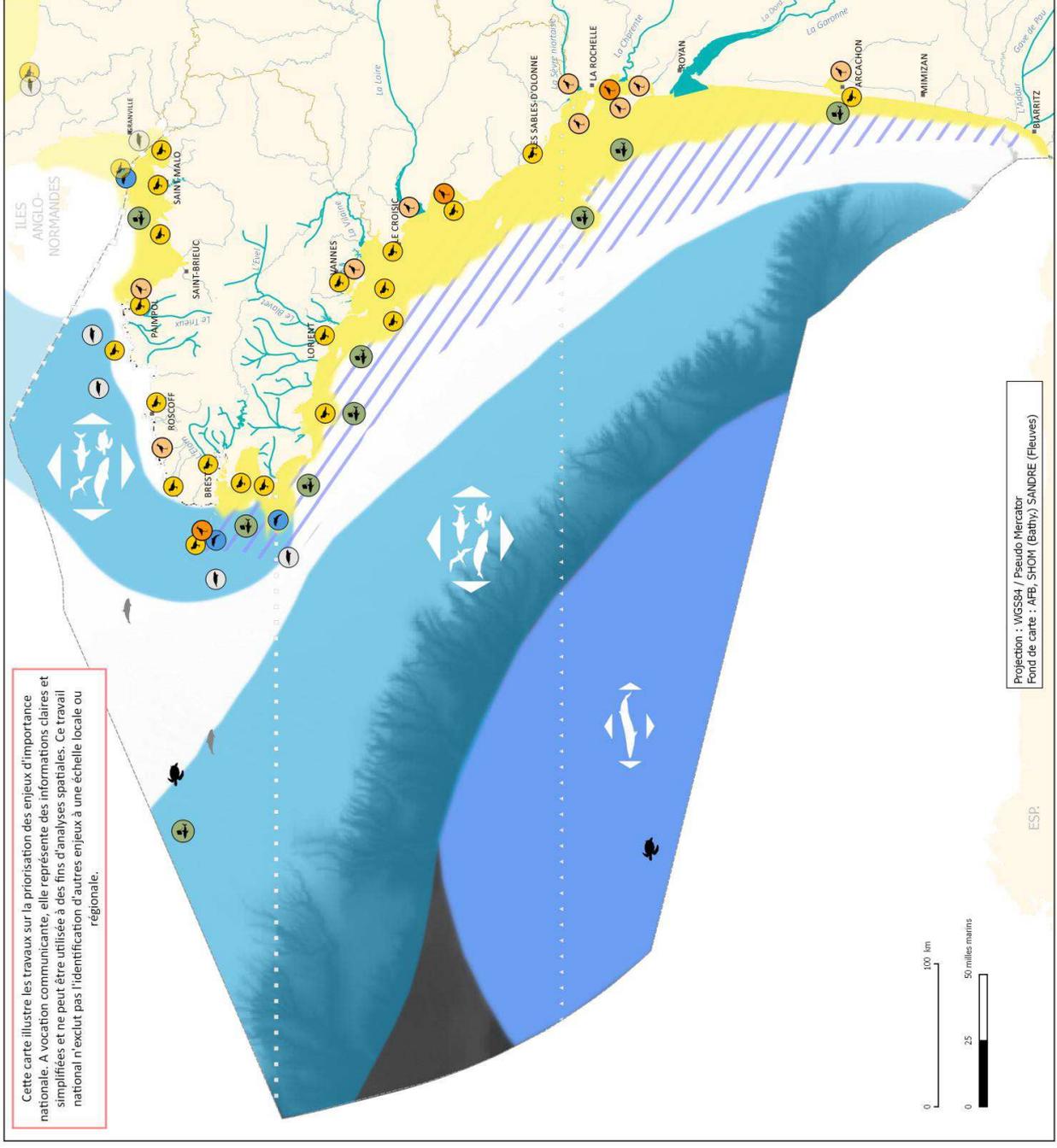


Copyrights : © GEOFLA (IGN), © BD ALTI (IGN), © EMODnet
 Réalisation : -DIRM SA / MCPMIL
 Octobre 2017

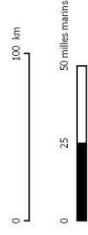
Projection : WGS 84 / Pseudo Mercator

Façades Nord Atlantique - Manche Ouest et Sud Atlantique Enjeux forts à majeurs spatialisables liés aux espèces marines et aux réseaux trophiques

EDITEE LE
12/12/2017



Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale. A vocation communicante, elle représente des informations claires et simplifiées et ne peut être utilisée à des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale.



Projection : WGS84 / Pseudo Mercator
Fond de carte : AFB, SHOM (Bathy), SANDRE (Flueves)

Zone à enjeux pour l'ensemble des groupes de mégafaune marine
Zones de talus et front thermique ; oiseaux, mammifères, poissons pélagiques élamobranches (fortes densités et présence de ressources trophiques)

Enjeux pour les oiseaux

- Colonies d'oiseaux marins à enjeu
- Sites à enjeux pour les limicoles en nidification
- Sites d'hivernages à enjeux pour les oiseaux d'eau (limicoles et anatides)
- Zones à enjeux pour les oiseaux marins (fortes densités et présence de ressources trophiques)

Enjeux pour les mammifères marins

- Colonies de phoques
- Populations sédentaires de grand dauphin
- Densité maximale de marsouins communs (variabilité saisonnière)
- Zones à enjeux pour le rorqual commun (fortes densités et présence de ressources trophiques)
- Zones à enjeux pour les petits delphinides en hiver

Enjeux pour les amphihalins

- Flueves à enjeux pour les amphihalins
- Estuaires

Enjeux pour les élamobranches

- Zones à enjeux

Enjeux pour les tortues

- Zones à enjeu

Éléments généraux

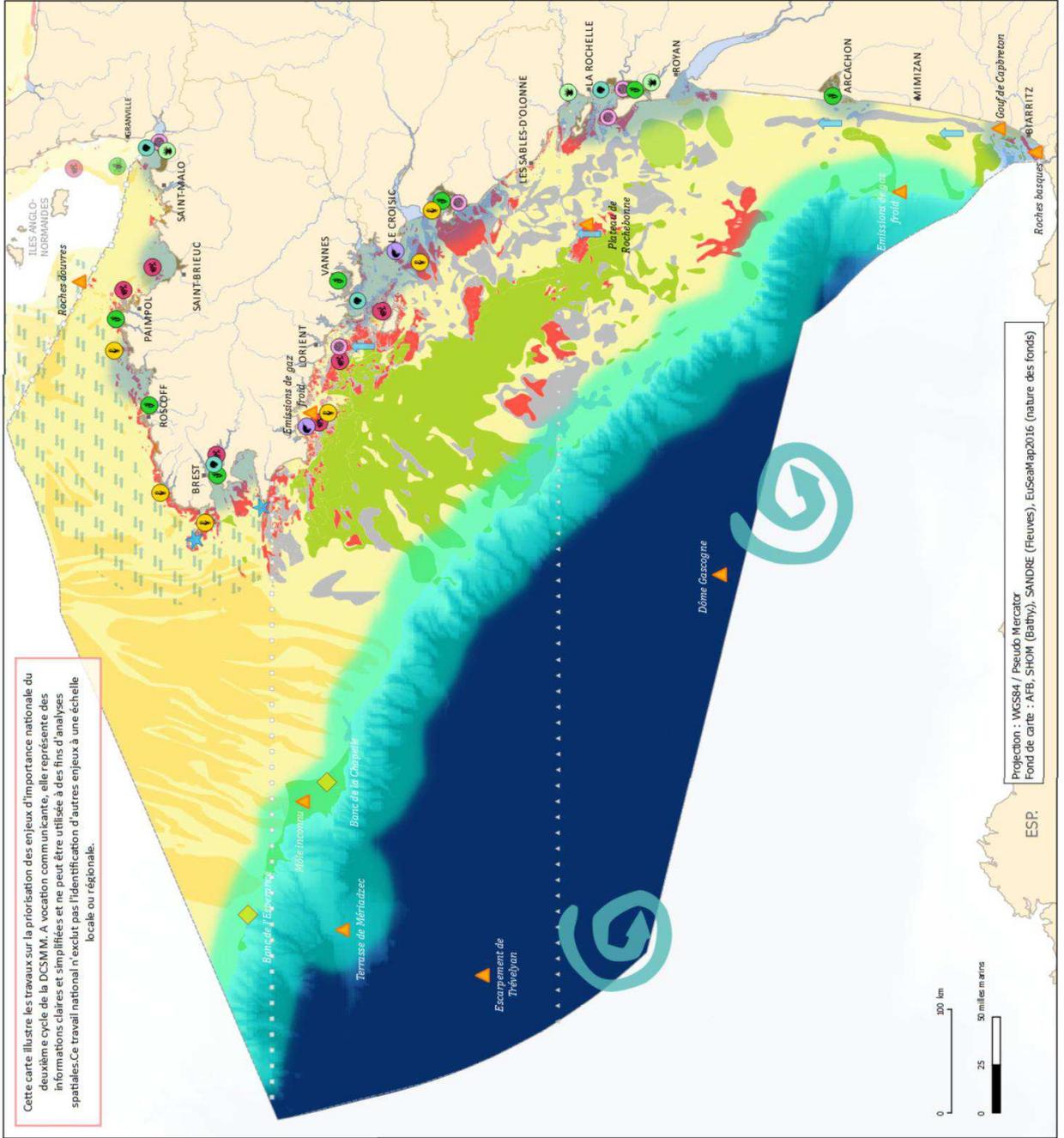
- Limites des sous-régions marines Mers celtiques et golfe de Gascogne
- Limites des façades maritimes Nord Atlantique - Manche Ouest et Sud Atlantique
- Limites de la sous-région marine golfe de Gascogne
- Limites de la Zone Economique Exclusive française
- Limites des régions françaises
- Principaux flueves français
- Principales villes françaises

NB : Les enjeux relatifs aux fonctionnalités pour les poissons (autres qu'élamobranches) ne sont pas représentés car non prioritaires.

Façades Nord Atlantique - Manche Ouest et Sud Atlantique Enjeux forts à majeurs spatialisables liés aux conditions hydrographiques, aux habitats pélagiques et benthiques

EDITEE LE
13/12/2017

Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale du deuxième cycle de la DCSMM. A vocation communitaire, elle représente des informations claires et simplifiées et ne peut être utilisée à des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale.



Habitats benthiques et structures géomorphologiques
Habitats biogéniques à enjeux forts ou majeurs

- Bancs d'huîtres plates
- Champs de laminaires
- Fonds à maërl
- Herbiers de zostères
- Peuplements à haploops
- Prés salés
- réefs d'herminelles
- Vases du circalitoral (dont vases à penoules)

Structures géomorphologiques à enjeux

- Bancs de sables et dunes hydrodynamiques
- Dunes hydrodynamiques du plateau continental
- Monts sous-marins, zone de hauts-fonds, canyons et autres structures géomorphologiques

Habitats profonds à enjeux

- Zone de talus : nombreux canyons sous-marins

Nature du fond (enjeux non priorités)

- Estran
- Cailloux, graviers et sédiments grossiers
- Roches et autres substrats durs
- Substrats meubles du plateau continental

Conditions hydrologiques et habitats pélagiques

- Zone frontale associée au talus
- Zone de front thermique
- Détroits et structures associées
- Tourbillon de moyenne échelle (mobile)
- Zone à upwelling

Zones d'échanges terre/mer

- Apports fluviaux et baies macrotidales

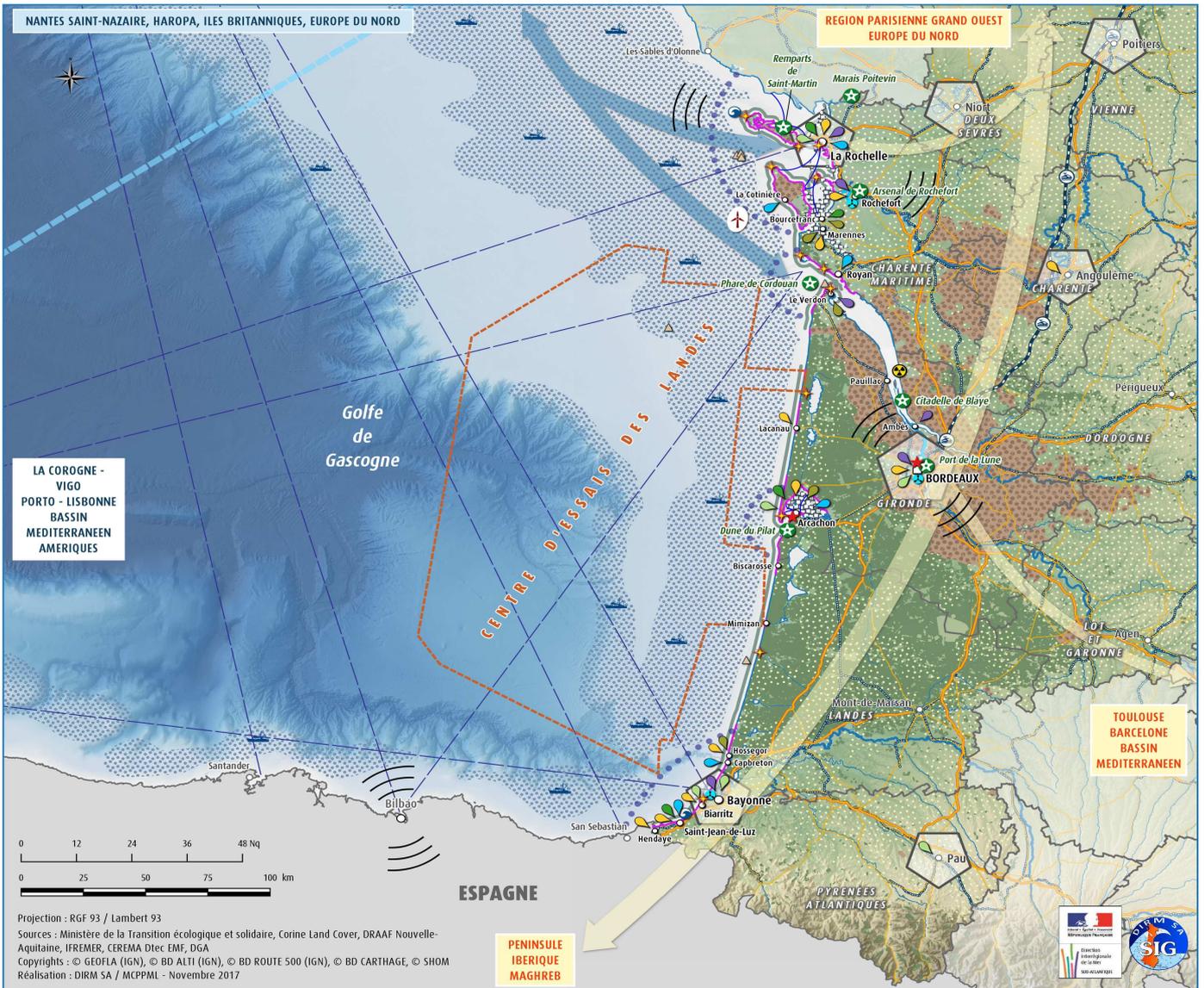
Éléments généraux

- Limites de la sous-région marine golfe de Gascogne
- Limites des façades maritimes Nord Atlantique - Manche Ouest et Sud Atlantique
- Limites de la sous-région marine golfe de Gascogne
- Limites de la Zone Economique Exclusive française
- Limites des régions françaises
- Principaux fleuves français
- Principales villes littorales françaises

Projection : WGS84 / Pseudo Mercator
Fond de carte : AFB, SHOM (bathy), SANDRE (Fleuves), EuSeam.ap2016 (nature des fonds)

ESP

Proposition de synthèse des enjeux socio-économiques sur la façade Sud-Atlantique



La façade Sud-Atlantique : le développement d'une économie bleue, respectueuse des équilibres écologiques

- Enjeux économiques internationaux et transfrontaliers**
- Principales dynamiques de flux économiques par voie maritime : accès aux grands ports maritimes de Bordeaux et La Rochelle
 - Cabotage et flux maritimes transversaux
 - Dynamique économique transfrontalière majeure par voie terrestre
Partie sud de l'Arc Atlantique
 - Dynamiques économiques transversales par voie terrestre
 - Grand ports maritimes reliés à l'international
 - Principaux pôles industriels-portuaires
- Patrimoine, tourisme et loisirs nautiques**
- Principaux phares classés et en service
 - Sites touristiques emblématiques (UNESCO, Grands sites)
 - Patrimoine littoral : frange côtière des communes littorales présentant des intérêts historiques, paysagers ou environnementaux
 - Principaux espaces touristiques littoraux
 - Bassins de navigation de plaisance

Les spécificités économiques de l'interface terre-mer pour la façade Sud-Atlantique

- Gestion durable des ressources marines et littorales**
- Pêche professionnelle maritime
 - Conchyliculture
 - Ferme éolienne en mer (site à l'étude)
 - Sites d'hydroliennes (sites existants ou à l'étude)
 - Sites d'houlomoteurs (sites existants ou à l'étude)
 - Centrale nucléaire littorale
 - Sites d'extraction de granulats marins (en cours d'exploitation ou à l'étude)
- Productions agricoles du littoral**
- Viticulture dominante
 - Polyculture dominante (céréales, oléagineux...)
 - Zones forestières et sylviculture (pins)
- Les filières de la façade maritime**
- Pêche et transformation des produits de la mer
 - Aquaculture
 - Transport et industries
 - Filière nautique et filière glisse
 - Formation maritime
 - Pôle universitaire, formation/recherche sur la mer et le littoral
 - Activités liées à la Défense

- Les marchés de la façade Sud-Atlantique**
- Agglomération bordelaise
Grande métropole régionale
 - Principales agglomérations du littoral
 - Principales agglomérations de l'arrière-pays
- Les principaux axes de transport de la façade maritime**
- Accès fluviaux aux ports de commerce
 - Liaisons maritimes inter-îles et intra-bassin
 - Autoroute de la mer (Saint-Nazaire / Vigo)
 - Réseau de type autoroutier
 - Réseau routier principal
 - LGV Sud-Europe-Atlantique
 - Réseau ferré / feroutage et report modal